

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_067

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion de la Cérémonie de Commémoration du 8 Mai 1945,  
Parking des anciens d'AFN et Rue du Foron.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Pour raisons de sécurité, la Rue du Foron (à la hauteur du monument aux morts et jusqu'à l'entrée du parking de la place de la mairie) sera fermée à la circulation durant le déroulement de la cérémonie du 8 Mai 1945 le **Judi 8 Mai 2025 de 10h30 à 11h30**.

**ARTICLE 2** : La signalisation règlementaire sera mise en place par la police municipale.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,

A Scionzier, le 08/04/2025

